

CABINET

DELEGATION GENERALE
DES GRANDS TRAVAUX

DIRECTION DE L'EXPERTISE
DES MARCHES

BP : 1127, Tél.: (242) 281 47 13 Fax : (242) 281 40 21
Email : dggt_congo@yahoo.fr

Brazzaville

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
LANCE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
N°012/PR-CAB-DGGT/E-S 08**

I- INTITULE DU PROJET :

**« PRESTATIONS D'ETUDES, D'INGENIERIE ET DE SUPERVISION DES TRAVAUX DE
REMISE EN ETAT ET DE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE DES VILLES DE BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE »**

II- OBJET:

Dans le cadre des efforts qui visent à réduire la pauvreté en rendant accessibles au plus grand nombre des congolais l'eau potable et l'électricité ; le gouvernement de la République du Congo lance le présent appel d'offres en vue du recrutement d'un ingénieur-conseil ou mieux d'un groupement d'entreprises associant un bureau d'ingénieur-conseil et une société d'électricité de renom, pour la définition des actions et la supervision de la mise en œuvre de l'ensemble des travaux de remise en état et de planification du développement des réseaux de distribution d'électricité des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire.

III- NOMBRE ET INTITULE DES LOTS

Sans objet.

IV- FINANCEMENT

Budgets de l'Etat congolais, exercices 2008 2009

V- MAITRISE D'OUVRAGE

- Le Maître d'Ouvrage est l'Etat Congolais ;
- Le Maître d'Ouvrage Délégué est la Délégation Générale des Grands Travaux ;
- Le Maître d'œuvre est la direction de la coordination technique de la Délégation Générale des Grands Travaux;
- Le Bénéficiaire est le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique de la République du Congo, par le biais de la Société nationale d'électricité (S.N.E).

VI- DELAID'EXECUTION

Les soumissionnaires présenteront leurs offres dans un délai de deux (02) mois et proposeront, pour l'exécution des prestations, un délai qui ne pourra en aucun cas excéder **deux ans et demi (2.6)**, à savoir **six (06) mois pour la phase d'études et deux (02) ans pour l'exécution des prestations.**

VII- ELIGIBILITE

1. Les personnes physiques, morales ou sociétés en état de faillite ou de cessation paiements ne sont pas admises à soumissionner. Nul marché ne peut leur être attribué.
2. Il en est de même des personnes physiques ou sociétés ne pouvant apporter la preuve qu'elles ont satisfait à leurs obligations fiscales.
3. Les personnes physiques ou morales admises à la liquidation judiciaire doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité et qu'elles ont reçu une autorisation spéciale de soumissionner émanant de la Délégation générale des grands travaux

VIII- RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres est à retirer auprès de la Délégation Générale des Grands Travaux, sise Rue du Poisson salé, quartier Mpila (derrière la SIAT) ; BP : 1127, Tél.: (+242) 281 47 13 Fax (+242) 281 40 21 Brazzaville Email : dggt_congo@yahoo.fr, à compter du **28 octobre 2008 moyennant la somme de cinq cent mille (500.000) Francs CFA.**

IX- PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être établies en langue française, sous format papier, en quatre exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies marquées comme telles et trois (03) copies sous format CD. Elles seront déposées contre un récépissé à la Délégation Générale des Grands Travaux : rue du Poisson salé, quartier Mpila (derrière la SIAT) ; BP : 1127, Tél.: (242) 281 47 13 Fax : (242) 281 40 21, Brazzaville - République du Congo, Email : dggt_congo@yahoo.fr.

Elles devront être parvenues au plus tard le **15 janvier 2009 à 17 heures**, en heure locale, **déla de rigueur.**

X. OUVERTURE DES OFFRES

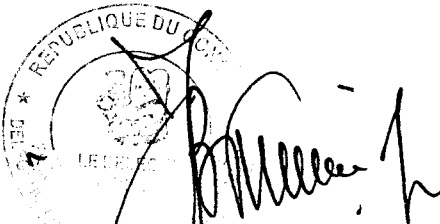
La séance d'ouverture des plis aura lieu à la Délégation Générale des Grands Travaux, à une date qui sera fixée par le Délégué Général des Grands Travaux et communiquée aux soumissionnaires par courrier et par téléphone.

XI- DELAID'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire sera considéré comme engagé par son offre pendant une durée de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres.

Fait à Brazzaville le, **28 OCT. 2008**

Le Délégué Général des Grands Travaux


Jean Jacques BOUYA.